

## Descriptif des enseignements de 3<sup>ème</sup> module Baccalauréat universitaire en Droit

21.09.20/RBd

### Enseignements obligatoires

#### Droit civil III

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Denis Piotet, avec la collaboration de Me Bastien Verrey
<b>Crédits ECTS</b>	8
<b>Heures/ semaine</b>	3 heures de cours en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	Le <b>Droit civil III</b> est consacré à l'étude des droits réels (régime des biens mobiliers et immobiliers), un des domaines les plus techniques du droit privé. Le cours est complété par un enseignement pratique centré sur le Registre foncier.

#### Droit commercial I

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Damiano Canapa / Prof. Jean-Luc Chenuaux
<b>Crédits ECTS</b>	8
<b>Heures/ semaine</b>	4 heures de cours et 2 heures de séminaire en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Durant le semestre d'automne, le cours <b>Droit commercial I</b> étudie la notion d'entreprise commerciale et son organisation, le registre du commerce et les raisons de commerce, le droit comptable faisant l'objet d'un cours distinct ; il introduit les problématiques du droit des sociétés, présente les sociétés de personnes et débute l'étude de la société anonyme (privée et cotée en bourse); durant le semestre de printemps, le cours poursuit l'étude de la société anonyme avant d'enchaîner avec le groupe de sociétés, la société à responsabilité limitée et la société coopérative.

#### Droit comparé et Droit international privé

<b>Profs. en charge du cours</b>	Prof. Andréa Bonomi / Prof. Eva Lein
<b>Crédits ECTS</b>	8 (4 + 4)
<b>Heures/ semaine</b>	6 (3 + 3) heures de cours en automne
<b>Examen</b>	Oral (l'étudiant peut être autorisé à présenter séparément les 2 disciplines)
<b>Description</b>	Le <b>Droit comparé</b> (4 crédits ECTS) vise à sensibiliser les étudiants à la diversité des systèmes juridiques, en essayant de concilier leurs intérêts culturels et pratiques. La première partie du cours est consacrée à l'étude des différentes familles juridiques et leurs origines, et aux approches différentes de la jurisprudence, notamment en droit de l'Europe continentale et en droit des pays anglo-saxons. Dans sa deuxième partie, le cours vise à étudier le droit des contrats sous un profil comparatif.

### **Droit comparé et Droit international privé (suite)**

Le **Droit international privé** (4 crédits ECTS) règle les questions de compétence judiciaire et de droit applicable chaque fois qu'une relation juridique privée intéresse plusieurs pays (contrats internationaux, mariage et divorce entre personnes de nationalités différentes, protection internationale des mineurs, etc...). Ce cours initie les étudiants à la systématique de cette branche à la lumière du droit suisse et des conventions internationales. Seront d'abord traités les « conflits de juridictions » (compétences internationales des tribunaux suisses et effets en Suisse des jugements d'une cour étrangère), puis les « conflits de lois » (détermination du droit applicable aux relations juridiques notamment dans le domaine du droit des contrats).

### **Droit des contrats spéciaux**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Laurent Bieri
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours et 1 heure de séminaire en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	Le cours de <b>Droit des contrats spéciaux</b> traite principalement des fondements du droit des contrats, du contrat de vente, du contrat de bail, du contrat d'entreprise, du contrat de mandat et de la gestion d'affaires.

### **Droit des poursuites et faillites**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Hansjörg Peter, avec la collaboration de Me Eric Muster, CC
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	4 heures de cours au printemps
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	Le <b>Droit des poursuites et des faillites</b> règle les voies et moyens à disposition du créancier d'une prétention pécuniaire : poursuite préalable, suivie de la saisie, de la faillite ou de la réalisation du gage.

### **Droit de l'Union européenne**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Francesco Maiani
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	4 heures de cours en automne
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Le cours de <b>droit de l'Union européenne</b> aborde l'histoire de la construction européenne et les traits structurels de l'Union. Ensuite, il traite des fondements constitutionnels et du système institutionnel de l'Union. Enfin, il se penche sur des aspects choisis de droit matériel, dont le droit du marché intérieur européen. Les relations entre la Suisse et l'Union forment l'objet d'un cours spécifique au niveau master et ne sont pas abordées.

## Droit fiscal

**Prof. en charge du cours**

Prof. Vikram Chand / Prof. Robert Danon

**Crédits ECTS**

6

**Heures/ semaine**

4 heures de cours au printemps

**Examen**

Ecrit

**Description**

Le cours a pour but d'offrir une vision générale du **droit fiscal** suisse tout en sensibilisant l'étudiant(e) aux enjeux pratiques de la fiscalité. On insistera également sur les *fondements constitutionnels du système fiscal suisse* ainsi que sur la relation qu'entretient le droit fiscal avec d'autres branches de droit public, notamment le droit administratif.

La première partie du cours se consacre à la présentation des diverses contributions publiques (impôts directs, indirects, taxes, etc.) ainsi qu'à l'organisation du système fiscal suisse (répartition des compétences entre cantons et Confédération, harmonisation fiscale, interdiction de la double imposition intercantonale, etc.). De même, les grands principes constitutionnels régissant le droit fiscal suisse (légalité, égalité, universalité de l'impôt, capacité économique etc.), les principes d'interprétation propres au droit fiscal (notamment l'interprétation selon la réalité économique) et la réserve de l'évasion fiscale sont étudiés de manière dogmatique.

La deuxième partie du cours, la plus importante de cet enseignement, traite de l'imposition du revenu et de la fortune des *personnes physiques*. Sont ainsi notamment abordés et illustrés par des cas pratiques, (i) les règles d'assujettissement à la souveraineté fiscale suisse (domicile, résidence etc.), (ii) la fiscalité du salarié et de l'indépendant, (iii) la fiscalité du couple et de la famille, (iv) l'imposition du revenu de la fortune mobilière et immobilière, (v) la fiscalité de la prévoyance ainsi que (vi) les impôts cantonaux sur les donations et les successions et autres impôts spéciaux. Enfin, les techniques de planification fiscale du patrimoine («estate planning») seront brièvement présentées.

La troisième partie du cours constitue une introduction à *l'imposition des personnes morales*, singulièrement des sociétés de capitaux et de leurs actionnaires/associés. Dans le cadre de cette seconde partie, le cours aborde (i) les récentes réformes en ce domaine, (ii) les principes régissant la détermination du bénéfice et du capital imposable des personnes morales, (iii) le traitement des distributions faites aux actionnaires, (iv) la vente et la transmission de l'entreprise et enfin (v) les privilèges fiscaux octroyés aux personnes morales (statuts fiscaux, exonération etc.). Enfin, la quatrième partie du cours est consacrée à l'impôt anticipé, aux droits de timbre ainsi qu'à la TVA.

## Méthodologie, argumentation et rédaction juridique

**Prof. en charge du cours**

Prof. Carlo Lombardini, avec la collaboration de Me Grégoire Geissbühler, CC

**Crédits ECTS**

6

**Heures/ semaine**

2 heures de cours en automne et au printemps

**Examen**

Validation notée

**Description**

L'étude de la méthodologie doit permettre d'expliquer et de comprendre le cheminement qui permet de passer d'un problème juridique à sa solution, d'une question à sa réponse. La méthodologie aide le juriste à utiliser ses connaissances et à raisonner sur le fondement des sources disponibles (loi, jurisprudence, doctrine).

Le cours a pour but aussi d'apprendre à poser des diagnostics juridiques corrects et identifier quels sont les problèmes juridiques qui doivent être résolus.

Il doit enfin permettre de comprendre comment élaborer un texte juridique qui peut être une critique d'arrêt, un article, un mémoire, un avis de droit ou la solution d'un cas pratique.

**Travail personnel de fin d'études présenté en classe, compris dans les crédits de la branche**

### Philosophie du droit

Prof. en charge du cours	Prof. Alain Papaux
Crédits ECTS	6
Heures/ semaine	4 heures de cours en automne
Examen	Oral
Description	<p>La conception moderne du droit est largement dominée par les idées de code et de droit subjectif. Or, ces deux créations sont récentes. Par l'étude de huit courants philosophiques, de l'Antiquité, du Moyen Âge et de la Modernité, le cours de <b>Philosophie du droit</b> retrace les principales transformations du juste (<i>jus</i>) jusqu'à sa codification. Il donne ainsi les instruments conceptuels nécessaires à la compréhension des débats contemporains sur le droit et la justice.</p> <p>Seront tour à tour étudiées les conceptions idéaliste, pragmatique, moraliste, réaliste, volontariste, subjectiviste, rationaliste et historique du droit. Elles aboutissent à un droit-prérogative ou « droit-pouvoir de » dont la coexistence problématique avec les « pouvoirs » égaux des autres sujets ouvre à la technique juridique. Le légalisme a désormais remplacé l'<i>ars juris</i> (l'art du droit et du juste), jusqu'à convaincre que le droit est une <i>science</i>, élaborée par mimétisme avec les <i>lois</i> de la physique, aussi objectives que certaines.</p>

### Enseignements à option

#### Concours juridiques

Voir les descriptifs sur le site de l'Ecole de Droit, sous la page dédiée aux concours juridiques

#### Fondements communs des droits européens

Prof. en charge du cours	Prof. Hansjörg Peter
Crédits ECTS	3 (au choix : Droit des obligations ou Droits réels et successions – selon planning s/MyUnil)
Heures/ semaine	2 heures de cours en automne
Examen	Oral
Description	<p>Les codes civils des pays du continent européen contiennent des règles créées par les juristes romains. Au XIXème siècle, lorsque les nations ont cherché à se doter d'un ordre juridique général et abstrait, c'est vers les travaux de l'empereur Justinien que se sont tournés les juristes occidentaux.</p> <p>Ce cours, historiquement appelé « Exégèse des Pandectes », aujourd'hui <b>Fondements communs des droits européens</b>, permet de retrouver les racines romaines du droit privé suisse et des pays qui nous entourent ; et d'en étudier les différentes réceptions. Chaque cours est organisé autour d'un casus. Ceux-ci sont inspirés de jugements célèbres rendus sur des questions de principe du droit privé. Le cours cherche à stimuler le raisonnement juridique, l'argumentation et l'analyse des faits.</p>

#### Histoire du droit II

Prof. en charge du cours	Prof. Denis Tappy
Crédits ECTS	3
Heures/ semaine	2 heures de cours en automne ( <b><u>7 semaines s/14, en fonction des sujets choisis</u></b> )
Examen	Oral
Description	<p>L'<b>Histoire du droit II (approfondi)</b> retrace de manière approfondie et sur la base d'extraits de sources juridiques allant de la fin de l'antiquité à l'époque contemporaine l'évolution en Europe continentale de domaines particuliers du droit, différents sujets d'une année à l'autre. Les étudiants du cursus B3, choisissent librement 2 sujets sur les 4 proposés.</p>

### Introduction à la criminologie

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Marcelo Aebi
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours en automne
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	La criminologie est la science sociale qui étudie le comportement antisocial et la réaction sociale à ce comportement. Elle s'intéresse aux comportements antisociaux - dont certains sont considérés comme étant des crimes par une société donnée et à un moment déterminé - à leurs auteurs, à leurs victimes et à la réaction de la société face à ces comportements. Ce cours propose une introduction générale à la criminologie abordant la manière dont le crime est défini, mesuré, expliqué, prévenu et étudié de manière empirique.

### Introduction à la sociologie du droit

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Sandrine Baume
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours en automne
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Cet enseignement a pour objectif d'introduire les étudiants à la <b>Sociologie du droit</b> et plus généralement d'examiner le droit comme une pratique sociale. La première partie du cours est consacrée à décrire quelques étapes importantes de la constitution de la discipline, en examinant des auteurs fondateurs, tels que Montesquieu, Durkheim, Weber ou Foucault. La seconde partie est consacrée à des problématiques contemporaines, telles que le sentiment de justice, la juridicisation, le cycle de vie des politiques publiques et les relations entre médias et justice.

### Psychiatrie légale

<b>Prof. en charge du cours</b>	Dr Philippe Delacrausaz
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours au printemps
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	La Psychiatrie légale décrit les troubles du comportement qui peuvent se manifester aux trois étapes de la vie, en soulignant leurs implications légales et les interfaces aux différents volets de la législation.

### Science forensique : "Typologie des traces"

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Andy Bécue
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours en automne
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dessiner les contours de la science forensique</li><li>- Définir des éléments de terminologie</li><li>- Présenter une vue générale (non exhaustive) des traces pouvant être rencontrées dans la pratique, ainsi que leur fonctions élémentaires dans le contexte criminel</li><li>- Introduire certaines formes d'exploitation de l'information véhiculée par la trace</li><li>- Initier une réflexion sur la nature des traces, notamment à l'ère du numérique.</li></ul>

## **Transformation numérique du droit et de sa pratique**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Philippe Gilliéron
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours en automne
<b>Examen</b>	Ecrit. L'examen prend la forme d'un papier écrit préparé par petit groupe, dont l'objectif consiste à présenter un concept de legaltech. Les modalités de l'examen seront présentées lors du premier cours.
<b>Description</b>	<p>Ce cours poursuit deux objectifs : tout d'abord, celui de sensibiliser les étudiants à l'impact que la transformation numérique est en train d'avoir sur le monde du droit et les préparer au monde dans lequel ils seront amenés à évoluer ; d'autre part, les initier à une démarche entrepreneuriale visant à lancer leur propre legaltech, projet qui aboutira à un concept de legaltech faisant l'objet d'une note par groupe de travail.</p> <p>Des intervenants jouant un rôle dans la transformation numérique du monde du droit viendront partager leur expérience dans le cadre du cours.</p>